

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

# Indemnité Direction d'Ecole

- Archives - année 2011 / 2012 - les personnels - la carrière - infos administratives - traitements et indemnités - direction -

Date de mise en ligne : jeudi 6 octobre 2011

## **Description :**

L'arrêté fixant les modalités de l'augmentation de l'indemnité de charge administrative.

---

SNUipp-FSU 65

---

## Indemnité Direction d'Ecole

---

L'arrêté du 12 septembre 2008 fixe les nouvelles modalités et les nouveaux montants de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux directeurs d'école.

Cette indemnité se compose dorénavant d'une part fixe commune à toutes les écoles et d'une part variable liée à la taille de l'école :

Nombre de classes de l'école	Part fixe	Part variable
De 1 à 4 classes	1295,62 Euros (107,97 Euros / mois)	200 Euros
De 5 à 9 classes	1295,62 Euros (107,97 Euros / mois)	400 Euros
10 classes et plus	1295,62 Euros (107,97 Euros / mois)	600 Euros

La part fixe est versée mensuellement (soit 107,97 Euros brut par mois), la part variable payée en une seule fois au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

L'indemnité est majorée de 20 % pour les écoles en ZEP, ce qui donne :

Nombre de classes de l'école	Part fixe	Part variable
De 1 à 4 classes	1554,74 Euros (129,56 Euros / mois)	240 Euros
De 5 à 9 classes	1554,74 Euros (129,56 Euros / mois)	480 Euros
10 classes et plus	1554,74 Euros (129,56 Euros / mois)	720 Euros